



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/54/207
27 janvier 2000

Cinquante-quatrième session
Point 99, *b*, de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/54/587/Add.2)]

**54/207. Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale
consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application
du Programme pour l'habitat**

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 53/180 du 15 décembre 1998 dans laquelle elle a, entre autres, décidé que la session extraordinaire consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) se tiendrait en juin 2001 pendant trois jours ouvrables, et que la Commission des établissements humains exercerait les fonctions de comité préparatoire de la session,

Ayant examiné le rapport établi par la Commission des établissements humains en sa qualité de Comité préparatoire de la session extraordinaire sur les travaux de sa session d'organisation¹,

1. *Approuve* les décisions prises par la Commission des établissements humains, en sa qualité de Comité préparatoire de la session extraordinaire concernant, en particulier, son règlement intérieur ainsi que les dates, le lieu et l'ordre du jour provisoire de sa première session de fond²;

¹ Voir A/54/322.

² Ibid., chap. V et VI.

2. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-cinquième session la question subsidiaire intitulée «Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)».

*87^e séance plénière
22 décembre 1999*